



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 juin 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2000

**Application des tarifs niortais aux ressortissants des communes  
hors Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre  
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle  
ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé  
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200314

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000**

**Direction du Secrétariat Général**

**Application des tarifs niortais aux ressortissants des communes  
hors Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la Communauté de Communes de Niort, des conventions ont été conclues en 1993 entre les communes membres de cet EPCI et la Ville de Niort pour l'application des tarifs niortais aux ressortissants des communes membres de l'EPCI, pour certains équipements et services de la Ville de Niort. Les communes concernées versaient en contrepartie une compensation financière à la Ville de Niort.

Les équipements (école de musique et de danse, bibliothèque - médiathèque, patinoire, piscines, école d'arts plastiques), pour lesquels les communes pouvaient opter afin de permettre à leurs habitants de bénéficier des tarifs niortais, ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2000. Les ressortissants des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Niort bénéficient donc désormais des tarifs communautaires pour l'utilisation de ces équipements. Les conventions sont donc devenues pour partie sans objet.

Les centres de loisirs, gérés par la Ville de Niort puis par le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1997, étaient également concernés par ce dispositif. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000, la gestion des centres de loisirs, y compris les activités annexes s'y rattachant tels les mini-camps et les stages culturels et sportifs, est transférée du CCAS à la Ville de Niort.

Compte tenu de ces éléments, de la volonté des Maires exprimée lors de la réunion du bureau de la Communauté d'Agglomération de Niort du 13 juin 2000 de poursuivre ce dispositif, il est proposé de signer une convention avec les communes hors Niort qui le souhaitent pour l'application des tarifs niortais à leurs ressortissants pour les services suivants, au choix des communes :

- le secteur enfance : les centres de loisirs, les mini-camps, les stages culturels et sportifs,
- les restaurants scolaires,
- les garderies scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-annexée, et autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à la signer.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)